

**PATRICK GUSTIN**

Notaire - Notaris

av. Jean Van Horenbeeck, 40-42  
1160 BRUXELLES

*successeur - opvolger*  
*Notaire Odette DE WYNTER*

**DECOMPTE**

Tél. : 02/672.40.00 – Fax : 02/673.75.14  
E.Mail : patrick.gustin@notaire-gustin.be  
F.B. 210-0387320-51

DOSSIER 7253/2012.0308/CS

* prix du terrain (- 4.580,55 € d'acompte) ✓	87.030,45 €	✓ } ✓
* prix des constructions 25% (- 8.919,45 € d'acompte) ✓	169.469,55 €	
* TVA sur les constructions	37.461,69 €	
* provision acte d'achat, dont	15.757,14 €	
Droits d'enreg. et de transcr. Terrain	11.751,37 €	
Honoraires suivant barème	2.460,55 €	
Provision pour frais	850,00 €	
TVA	695,22 €	
* provision acte de crédit, dont	2.954,87 €	
Droits d'enregistrement et d'inscription	1.168,12 €	
Honoraires suivant barème	601,65 €	
Provision pour frais, dr d'écr, annexe	875,00 €	
TVA	310,10 €	
* provision acte de mandat, dont	630,30 €	
Droits d'enregistrement	25,00 €	
Honoraires suivant barème	150,25 €	
Provision pour frais + dr d'écr.	350,00 €	
TVA	105,05 €	
* Raccordements	5.492,07 €	
* Quote-part acte de base TVAC	711,55 €	
<b>TOTAL DU</b>	<b>319.507,62 €</b>	

<b>Par Monsieur et Madame DEGAILLIER-S'JEGERS (55,65 %)</b>	
parts dans le prix TVA compris sous déduction de l'acompte	157.602,43 €
parts dans les frais d'acte d'achat	8.768,85 €
parts dans frais de raccordement	3.056,34 €
parts dans frais acte de base TVA compris	395,98 €
<b>Total à payer</b>	<b>169.823,59 €</b>

<b>Par Monsieur DEGAILLIER (44,35%)</b>	
parts dans le prix TVA compris	136.359,26 €
parts dans les frais d'acte d'achat	6.988,29 €
frais acte de crédit hypothécaire	2.954,87 €
frais acte de mandat hypothécaire	630,30 €
parts dans frais de raccordement	2.435,73 €
parts dans frais acte de base TVA compris	315,57 €
<b>Total à payer</b>	<b>149.684,02 €</b>

Tout paiement doit être effectué sous forme d'un (de) chèque(s) certifié(s) ou émis par la banque depuis moins de huit jours ou sous forme d'un versement sur mon compte numéro 210-0387320-51. Si vous optez pour le versement sur mon compte, les fonds doivent me parvenir au plus tard le jour de la signature des actes avec preuve à l'appui (production de votre extrait de comptes)